Envoyé en préfecture le 13/12/2024
Reçu en préfecture le 13/12/2024
Publié le
ID : 033-243300696-20241210-DEL_2024_017-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL DU SIPHEM DU 10 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 décembre à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire dans la Salle de danse à Gironde sur Dropt sous la présidence de Michel FEYRIT, Président.

Date de la convocation : **02 décembre 2024**

Délégués Titulaires en exercice :.....40	Délégués Suppléants en exercice : 40	Délégués présents :.... 23
Délégués Titulaires présents :.....19	Délégués Suppléants présents :..... 4	Délégués votants :.. 23+1

Délégués ayant donné procuration : 1
Mme JAUMAIN a donné procuration à Mr DAKIR.

Délégués titulaires présents : Zakaria DAKIR, Jean-Pierre GASNAULT, Olivier JONET, Florence PAREJA, Colin SHERIFFS, René CARDOIT, Françoise DUPIOL-TACH, Jacques DEJEAN, Eric DUCHAMPS, Yannick DUFFAU, Michel FEYRIT, Sophie LAISNE, Anne-Marie LONGO, François MERVEILLEAU, Cyril ROUILLON, Graziella CHIAPPA, Christian SIMON, Didier TRISCOS, Bernard VINCENTE.

Délégués suppléants présents : Denis ESPAGNET, Robert BOMBARD, François ESTEVEZ, Bernard PLAT.

Délégués votants : Zakaria DAKIR, Jean-Pierre GASNAULT, Olivier JONET, Florence PAREJA, Colin SHERIFFS, René CARDOIT, Françoise DUPIOL-TACH, Jacques DEJEAN, Eric DUCHAMPS, Yannick DUFFAU, Michel FEYRIT, Sophie LAISNE, Anne-Marie LONGO, François MERVEILLEAU, Cyril ROUILLON, Graziella CHIAPPA, Christian SIMON, Didier TRISCOS, Bernard VINCENTE, Denis ESPAGNET, Robert BOMBARD, François ESTEVEZ, Bernard PLAT, Hélèna JAUMAIN.

Délégués excusés : Patrice CARBONNIER, Jean-Yves LE BORGES, Lionel SOLANS, Cristèle DUMON, Henrique CHANFRANTE, Didier COURRELONGUE, Michel DESQUEYROUX, Marie-Bernadette DULAU, Jean-Claude PUJOL, Michelle LABROUCHE, Didier LAMBERT, Philippe LAMOTHE, Pascal LOSSE, Lucienne BIES, Laurent BRONDEL, Bernard DAURIAN, Patrick DUFAU, Martine LAGARDERE, Adeline PORTET, Jérémie GAILLARD, Serge POUJARDIEU, Sophie VAULTIER, Victor LIMA, Eric DILLET, Mickael CORTES, Chantal ROCHEREAU, Delphine SALVAGE, Damien SUADEAU.

DÉLIBÉRATION N°2024-017 : ALEC – convention d'accompagnement aux copropriétés dans le cadre du Pacte Territorial France Rénov

A compter du 1er janvier 2025, l'ANAH impose aux collectivités locales la mise en place des Pactes Territoriaux. Ceux-ci prendront le relais des Plateformes Territoriales de la Rénovation Energétique (PTRE) et des Opérations d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) afin de promouvoir et accompagner la rénovation des habitats dans les territoires.

Depuis 2021, l'Alec a étendu à l'ensemble du territoire girondin ses compétences en matière d'accompagnement des copropriétés, développées sur Bordeaux Métropole depuis 2011. Ainsi, l'Alec accompagne depuis trois ans le SIPHEM dans l'animation de sa politique de rénovation de l'habitat via une plateforme régionale dédiée à la copropriété. Diverses actions ont été menées, telles que des webinaires d'informations, ainsi que le conseil et l'appui à la demande des copropriétés.

Afin d'assurer la continuité de ce service sur notre territoire, l'Alec propose une offre de services visant à :

- Informer, conseiller et accompagner jusqu'à l'AMO, les copropriétés souhaitant se lancer dans un projet de rénovation énergétique ;
- Communiquer, sensibiliser et mobiliser les acteurs publics et privés autour de la rénovation des copropriétés.

Cette proposition répond aux missions obligatoires du Pacte Territorial telles que définies par l'ANAH.

Envoyé en préfecture le 13/12/2024
Reçu en préfecture le 13/12/2024
Publié le
ID : 033-243300696-20241210-DEL_2024_017-DE

Le sujet « Copropriété » ne pouvant plus être entièrement financé par la Région Nouvelle-Aquitaine en 2025, il est demandé au porteur du Pacte Territorial de prendre en charge la continuité de ce sujet par l'auto-financement, à hauteur d'au moins 20%.

L'ALEC propose de mettre à disposition 0,25 ETP dédié à notre territoire pour assurer les missions mentionnées ci-dessous concernant la copropriété :

	Projection 0,25 ETP
Permanence (jours)	25
Conseil et appui parcours d'amélioration (jours)	15
Sensibilisation, animation et mobilisation (jours)	15
Total	**55**

Projection (ETP)	0,25
Coût sujet Copro	16 250 €
Financement ANAH (50%)	8 125 €
Financement Région Nouvelle-Aquitaine [plafond 18 000€/ETP]	4 500 €
Autofinancement SIPHEM (22%)	**3 625 €**

Le Siphem n'ayant pas les compétences en interne, versera une participation de 3 625€ pour l'année 2025.

Considérant ces éléments et après en avoir délibéré à **l'unanimité** de ses membres, le Conseil Syndical :

DÉCIDE :

- D'autoriser le Président à signer la convention avec l'ALEC.
- D'inscrire les crédits correspondants au budget.

Résultat du vote :
Votants :.....24 Abstention :0 Pour :24 Contre :.....0

Le président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les, jour, mois et année susdits et signé par les membres présents.

Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et sa publication.

La secrétaire de séance,

Graziella CHIAPPA.

Le Président,

Michel FEYRIT.

PUBLIÉE LE :

13/12/2024